



MODIFICATION N° 3
DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 312 (« DP »)
MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ AUX BUREAUX DU BVG
À OTTAWA ET DANS LES RÉGIONS

La présente modification n° 3, y compris toute annexe ci-jointe (l'« addenda »), modifie et précise la DP n° 312 en sa version précédemment modifiée et clarifiée (la « DP »). La DP demeure autrement inchangée et les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis ci-après prennent le sens qui leur est attribué dans la DP.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 1 : Appendice 2 – Entretien mensuel – Travaux de maintenance et d'entretien du système et du serveur OnGuard de Lenel : Pouvez-vous indiquer les services que devrait englober la maintenance du serveur?

Réponse n° 1 : La maintenance du serveur devrait englober les services suivants :

- vérifier la performance de l'unité centrale de traitement (UCT) et effectuer des essais diagnostiques;
- vérifier la performance et effectuer l'inspection de toutes les sources d'alimentation et du serveur Lenel;
- mettre à l'essai tous les systèmes d'alarme au moyen du centre de contrôle;
- vérifier la connexion à la base de données et les signaux de communications entre les appareils et le logiciel, y compris dans les bureaux régionaux;
- sauvegarder des informations et archiver des opérations, au besoin;
- nettoyer les gâches électriques, au besoin;
- aviser immédiatement l'agent de sécurité physique de toute anomalie ou de tout problème relevé.

Question n° 2 : Appendice 2 – Inspection d'entretien préventif du matériel : Qu'aimeriez-vous inclure dans la catégorie « matériel »?

Réponse n° 2 : Les éléments suivants sont compris dans l'inspection du matériel :

- les lecteurs de cartes, y compris la durée de vie des piles;
- les mécanismes d'ouverture automatique des portes;
- les détecteurs de motion T-Rex;
- les contacts de porte;
- les contrôleurs et la durée de vie des piles;
- l'imprimante de cartes d'accès.

Question n° 3 : Appendice 2 – Nous aimerions que l’ASI/pile fonctionne en tout temps. Pourriez-vous nous fournir le nom du fabricant et du modèle de l’ASI pour que nous puissions obtenir une pile?

Réponse n° 3 : Modèle : Smart-UPS 1500; Numéro d’article : SMT1500NC.

Question n° 4 : Page 8, 3.f – (...) frais uniques pour la Station des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) : Pouvez-vous clarifier ce que vous demandez?

Réponse n° 4 : Frais uniques de reprogrammation pour nos neuf (9) systèmes d’alarme (quatre (4) dans les bureaux régionaux et cinq (5) à Ottawa).

Question n° 5: Page 9, 8. – tenir des stocks suffisants de pièces de remplacement – Appendice 1 : Nous tenons simplement à confirmer que vous voulez que nous conservions des stocks pendant toute la durée du projet et, si oui, quelle quantité de chaque article vous souhaitez que nous conservions? La plupart de ces pièces d’équipement sont offertes à l’échelle locale et faciles à obtenir.

Réponse n° 5 : Au moins une (1) pièce de remplacement pour chaque article qui ne peut être obtenu dans les cinq (5) jours ouvrables devrait être conservée en stock.

Question n° 6 : Page 10, 4.5.3 – Fournir des services de configuration et de désactivation des codes d’alarme sur demande : Pouvez-vous décrire comment vous communiquerez avec nous pour nous faire part de cette demande?

Réponse n° 6 : Le BVG enverra à l’entrepreneur un courriel chiffré (PGP, Entrust) indiquant l’emplacement de l’alarme ou le nom d’identification et le code d’alarme que nous voulions que vous donniez au panneau demandé. Nous pouvons également utiliser d’autres moyens de chiffrement qui répondent aux attentes des deux parties.

Question 7: Au point 6 de la page 11 il est indiqué que le BVG ne remboursera pas les frais de déplacement, mais au point 3.1.2 de la page 26 il est indiqué que « l’entrepreneur obtiendra le remboursement (...) des frais de déplacement préautorisés ». Pouvez-vous clarifier ce qui s’applique?

Réponse n° 7 : Le BVG ne remboursera aucuns frais de déplacement engagé dans le cadre de ce contrat. La section 3.1.2 sera supprimée au moment de l’attribution du contrat.

Question n° 8 : Appendice 2, page 15 – Entretien mensuel – Travaux de maintenance et d’entretien du système et du serveur Lenel : Le système existant est-il déjà conforme à la recommandation optimale du fabricant et le sera-t-il encore lorsque le nouveau logiciel de cartes d’accès sera ajouté?

Réponse n° 8: Oui, il est conforme.

Question n° 9 : Page 10, 4.6 – Vous demandez Lenel SWC-ADVI et SWC-ADV. Ajouterez-vous ou fournirez-vous un nouvel ordinateur pour ce logiciel client? Ce nouvel ordinateur doit être conforme au niveau de performance minimal/optimal établi par Lenel, le fabricant.

Réponse n° 9 : Le BVG fournira un ordinateur respectant les recommandations quant au niveau de performance minimal/optimal.

Question n° 10 : Page 10, 4.6.2 – Le BVG se réserve le droit d’acheter une (1) licence de logiciel supplémentaire pour (...) le logiciel client SWC-ADV : Devons-nous tenir compte de cet énoncé dans notre soumission? Si cela n’est pas fait au début, il sera difficile de prévoir un prix dans quelques années.

Réponse n° 10 : Veuillez nous fournir le prix d’une licence additionnelle pour l’année 1 et 2 du contrat et pour les années d’option 1 à 3, conformément au BARÈME DE PRIX, figurant à la page 20 de la DP.

RÉVISION DE LA DP :

Page 13 de la demande de proposition:

SUPPRIMER: APPENDICE 2 - EXIGENCES RELATIVES AU CALENDRIER DE MAINTENANCE

REEMPLACER PAR:

APPENDICE 2 EXIGENCES RELATIVES AU CALENDRIER DE MAINTENANCE

Entretien quotidien

- Surveiller les systèmes d’alarme analogique du BVG (9 alarmes) dans la Station centrale MSCC homologuée ULC à Ottawa.
- Fournir des services de configuration et de désactivation des codes d’alarme.

Entretien mensuel

- Réaliser des travaux de maintenance et d’entretien du système OnGuard de Lenel et du serveur (situés à Ottawa), ce qui comprend :
 - vérifier la performance de l’unité centrale de traitement (UCT) et effectuer des essais diagnostiques;
 - vérifier la performance et effectuer l’inspection de toutes les sources d’alimentation et du serveur Lenel;
 - mettre à l’essai tous les systèmes d’alarme au moyen du centre de contrôle;
 - vérifier la connexion à la base de données et les signaux de communications entre les appareils et le logiciel, y compris dans les bureaux régionaux;
 - sauvegarder des informations et archiver des opérations, au besoin;
 - nettoyer les gâches électriques, au besoin;
 - aviser immédiatement l’agent de sécurité physique de toute anomalie ou de tout problème relevé.
- Sauvegarder la base de données du serveur OnGuard de Lenel du BVG.
- Inspecter et vérifier les signaux de communication entre les appareils (c.-à-d. lecteurs de carte, panneaux d’alarme, contrôleurs, etc.) et les logiciels.
- Vérifier les capacités de surveillance des alarmes et les statistiques vitales des éléments de contrôle d’accès.
- Vérifier les rapports afin de déceler les erreurs de système « hors ligne et situations extraordinaires ».
- Nettoyer, inspecter et vérifier le fonctionnement des imprimantes de cartes.
- Mener des inspections d’entretien préventif du matériel (bureau d’Ottawa) suivant :

- les lecteurs de cartes, y compris la durée de vie des piles;
- les mécanismes d'ouverture automatique des portes;
- les détecteurs de motion T-Rex;
- les contacts de porte;
- les contrôleurs et la durée de vie des piles;
- l'imprimante de cartes d'accès.
- Vérifier la performance de l'unité centrale de traitement (UCT).
- Effectuer un essai diagnostique de logiciels pour l'UCT.

Entretien trimestriel

- Mener des inspections d'entretien préventif du matériel tous les trimestres (bureau d'Ottawa).
- Mettre à l'essai tous les systèmes d'alarme au moyen du centre de contrôle.
- Nettoyer toutes les gâches électriques et les nouveaux ajouts.
- Serrer toutes les serrures desserrées et les nouveaux ajouts.
- Régler tous les ferme-porte et les nouveaux ajouts.
- Mettre à l'essai tous les systèmes d'alarme au moyen du centre de contrôle.
- S'assurer que le lecteur de carte et le dispositif pour personnes handicapées sont bien fixés.
- Nettoyer et lubrifier les gâches électriques et les électroaimants.

Entretien annuel

- Mettre à niveau le logiciel OnGuard de Lenel.

Entretien bisannuel

- Inspecter tous les deux ans les systèmes d'alarme et vérifier le fonctionnement des signaux d'alarme. Notamment, il faut s'assurer que chaque élément est fixé fermement et vérifier le fonctionnement des alarmes de détection de mouvement.
- Confirmer que l'alimentation de réserve (ASI/pile) fonctionne comme il se doit et remplacer les piles déchargées, au besoin.
- Effectuer des tests de la performance pour confirmer que l'alimentation permet de maintenir le fonctionnement du système pendant des pannes.
- Inspecter les systèmes d'alarme.
- Veiller au fonctionnement des détecteurs de mouvement de l'alarme.
- S'assurer que le composant de l'alarme est bien fixé.
- Vérifier la performance de tous les blocs d'alimentation